



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°302

Un 1^{er} mai de combat... pour 100 jours de colère

Cela fait maintenant plus de trois mois que nous avons engagé la bataille contre la réforme des retraites. Une grande majorité de la population reste opposée au recul de l'âge de la retraite à 64 ans. Toujours mobilisés et déterminés, les salariés multiplient partout des actions qui montrent à quel point cette réforme inique ne passe pas. Les passages en force sur des dispositions décriées n'ont fait qu'aggraver la situation.

Certes, la réforme a été promulguée. Certes, le Conseil Constitutionnel l'a validé. Mais ce qu'une loi a fait, une nouvelle loi peut défaire. Mais cela dépend uniquement de la mobilisation que nous serons capables de construire. Il faut donc que :

1. Ce premier mai soit massif. Pour nous, 64 ans c'est toujours non. Ce recul social sans précédent nous impose un 1^{er} mai, lui aussi sans précédent. Le mépris dont le président de la république montre à notre égard ne peut rester sans réponse. Et notre réponse, ce sont les grèves et les manifestations.

Ce 1^{er} mai doit pouvoir conforter un peu plus l'espoir pour gagner sur les retraites. Salariés, jeunes, retraités, privés d'emploi, familles, amis, voisins, collègues de travail, tous ensemble dans cette lutte.

2. Nous transformions les « 100 jours » présidentiels en « 100 jours » de colère. Cela signifie que nous devons durant ces 100 jours multiplier les actions, soutenir les actions en cours et faire en sorte que ni le président, ni les ministres, ni les représentants du gouvernement ne trouvent de repos dans nos régions de France.

Ce 1^{er} mai et les 100 jours de la colère doivent se conjuguer pour donner un nouvel élan à la bataille qu'ensemble nous menons. Cette bataille passe aussi par le renforcement de la CGT. Une CGT plus forte permettrait d'être encore plus combatif dans les entreprises au niveau national.

Il ne tient qu'à chacun de vous pour que la CGT pèse encore plus dans les négociations et les luttes.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes